



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En raison de l'épidémie de Covid-19, nous adaptons nos modalités d'accueil du public.

À compter du 15 juin 2020, le service des étrangers de la préfecture du Nord accueille **EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS** les personnes munies d'une **convocation éditée après le 20 mai 2020**.

FLASH INFO - Mise à jour 11/12/2020

TITRES DE SÉJOUR FABRIQUÉS

A compter du 1er décembre 2020, les titres de séjour sont à nouveau remis au guichet.

**Vous recevrez une convocation par SMS en général une semaine à l'avance.
Il est impératif de respecter les dates et les heures proposées.**

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

Pour déposer un dossier de première demande de titre de séjour vie privée et familiale (hors UE) ou bénéficiaire de la protection internationale (Réfugiés ou protection subsidiaire), vous devez télécharger le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr>

Démarches administratives/Étrangers en France/

Titres et documents de séjour des étrangers/

Modalités de dépôt des dossiers arrondissement de Lille

Et l'envoyer, accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE D'UN TITRE DE SÉJOUR ET SOUHAITIEZ EFFECTUER LES DÉMARCHES COURANTES SUIVANTES

- Les **renouvellements de récépissé** ;
- les **documents de circulation pour étrangers mineurs (1er demande de renouvellement)** ;
- les **duplicatas de titres de séjour** ;
- les **changements d'adresse**.

Un service de saisine par voie électronique (SVE) est disponible depuis le 15 juin 2020 à l'adresse suivante :

<https://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>

ÉTUDIANTS - SERVICE DE DEMANDE EN LIGNE APPELÉ ANEF

Depuis le 1er septembre 2020, les étudiants sollicitent le renouvellement de leur titre de séjour (dont ceux arrivés avec un VLS-TS) sur le site Service Public.fr :

<https://administration-etranger-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers>

TITRES DE VOYAGE DÉLIVRÉS AUX RÉFUGIÉS OU BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

Vous devez télécharger le dossier disponible à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Refugie-titre-de-sejour-et-titre-de-voyage>

Et l'envoyer, accompagné des pièces justificatives demandées, **par courrier recommandé à :**

Préfecture du Nord - DII
Bureau de l'admission au séjour
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

DÉMARCHES PAR VOIE POSTALE

Si votre demande concerne l'une des catégories suivantes :

- **changement de statut ;**
- **ressortissants européens et membres de leur famille** (1ère demande et renouvellement) ;
- **immigration professionnelle** (salarié, travailleur temporaire, entrepreneur-profession libérale, passeport-talent...) 1ère demande et renouvellement ;
- **retraité** (1ère demande et renouvellement) ;
- **visiteur** (1ère demande et renouvellement) ;
- **renouvellement de carte valable 10 ans ;**
- **renouvellement d'un titre de séjour portant la mention VPF** (dont malades et accompagnants de malades et réfugiés / protection subsidiaire)

Vous devez télécharger le dossier correspondant à votre situation à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr>
Démarches administratives/Étrangers en France/
Titres et documents de séjour des étrangers/
Modalités de dépôt des dossiers arrondissement de Lille

Et l'envoyer, accompagné des pièces justificatives demandées, **par courrier recommandé à :**

Préfecture du Nord - DII
Bureau de l'admission au séjour
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

BREXIT

Les ressortissants britanniques et leur famille, bénéficiaires de l'accord de sortie de l'UE déposent leur **demande en ligne par le biais de la plate-forme dédiée ouverte depuis le 19 octobre 2020** :

<https://contacts-démarches.interieur.gouv.fr/BREXIT>

ÉCHANGE DE PERMIS ÉTRANGER

Nouvelle procédure :

Depuis le 4 août 2020, toute demande d'échange de permis de conduire étranger doit désormais être introduite directement auprès du Centre d'Expertise et des Ressources des Titres (CERT), par le biais d'une téléprocédure. Le module de saisine du CERT sera disponible à compter du 4 août 2020.

PROLONGATION DES VISAS DE COURT SEJOUR

Si vous êtes arrivé(e) en France récemment et que vous ne pouvez pas retourner dans votre pays en raison de l'épidémie, vous pouvez demander la prolongation de votre visa touristique (C) quelques jours avant son expiration.

Le dossier complet doit comporter les pièces suivantes numérisées : motif de la demande, copie du passeport (1ère page supportant identité et photographie, page avec le visa et page(s) faisant figurer le(s) tampon(s) d'entrée en France), justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation d'accueil signée par une commune du Nord, justificatif du billet réservé pour le vol retour et assurance voyage. Ces demandes doivent être adressées par courriel à l'adresse : pref-prolongation-visa@nord.gouv.fr, pour l'arrondissement de Lille.

ASILE : accueil uniquement sur présentation d'une convocation

- Si vous souhaitez prendre un RDV au GUDA, vous devez vous pré-enregistrer auprès de la plateforme de premier accueil Coallia (SPADA) joignable par téléphone à partir de 9h du lundi au vendredi au 03 28 55 12 43 ;
- Afin de limiter au maximum les déplacements en préfecture, le renouvellement des attestations de demande d'asile s'effectue désormais par voie postale.

Plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/>

NOUS CONTACTER

Vie privée et familiale : pref-etrangers@nord.gouv.fr
Passport talent, entrepreneur, profession libérale : pref-immigration-professionnelle@nord.gouv.fr
Salarié, travailleur temporaire : pref-travailleurs-etrangers@nord.gouv.fr
Étudiant étranger : pref-etudiants-etrangers@nord.gouv.fr

Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30** : 03 20 30 54 28

Mise à jour le 11 décembre 2020